



Paris, le 25 septembre 2007

Groupe Open procède à une double émission d'OBSAAR pour un montant global de 70 millions d'euros

Groupe Open procède à une double émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») pour un montant global de 70 millions d'euros.

Les fonds levés seront affectés au refinancement de la dette bancaire existante et au financement de la croissance externe du Groupe dans le cadre, notamment, de son développement dans les activités liées aux services informatiques. A cette fin, il est envisagé qu'une offre publique d'achat sur le solde des actions Teamlog non détenues à ce jour par Groupe Open soit initiée postérieurement à l'émission des OBSAAR. Cette offre, dont les modalités et le calendrier précis restent à définir, sera proposée au prix de 4,25 euros et sera soumise à l'appréciation de l'Autorité des marchés financiers. Ces émissions permettront également à la Société de renforcer le cas échéant ses fonds propres en cas de souscription à des actions nouvelles par exercice des BSAAR, sachant toutefois que ces derniers peuvent aussi donner lieu à l'acquisition d'actions existantes.

Dans un premier temps, Groupe Open procédera à l'émission d'un emprunt de 30 millions d'euros (« **Opération de Marché** »), représenté par 60.000 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 500 euros.

- Cette émission sera réalisée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ni délai de priorité;
- Le placement privé et l'offre au public seront ouverts du 26 au 28 septembre 2007.

Dans un deuxième temps, Groupe Open procédera à l'émission d'un emprunt de 40 millions d'euros (« **Opération Actionnaires et Managers**»), représenté par 79.982 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 500 euros.

- Cette émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- La souscription sera ouverte du 4 au 10 octobre 2007.

Ces opérations ont fait l'objet de deux prospectus visés par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 septembre 2007 respectivement sous les numéros 07-329 et 07-328.

Ces prospectus sont constitués chacun du document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juin 2007 sous n° D.07-0651 tel que complété par l'actualisation du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2007 et d'une note d'opération incluant un résumé du prospectus.

L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique facteurs de risque du document de référence et des notes d'opération.

Des exemplaires du document de référence et des notes d'opérations sont disponibles sans frais auprès de Groupe OPEN, 97 boulevard Pereire, 75017 Paris et d'Oddo et Cie, 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Groupe OPEN (www.groupe-open.com).

La notice sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 septembre 2007.

Groupe Open est spécialisé dans les Services Informatiques

Communication financière : [Monsieur Nicolas Hazout](#)

Tél : [01 40 53 34 45](tel:0140533445)

Code ISIN FR0004050300-OPN

Principales caractéristiques de l'Opération de Marché

PRINCIPALES MODALITES	
Emetteur	Groupe Open SA
Code ISIN, Mnémonique de l'action	FR0004050300 – OPN
Secteur d'activité	Services Informatiques
Nombre maximal d'OBSAAR à émettre	60 000
Valeur nominale unitaire des OBSAAR	500 Euros
Prix d'émission des OBSAAR	500 Euros
Produit brut de l'émission	30 millions d'Euros
Produit net de l'émission	29 millions d'Euros
Période de souscription des OBSAAR	Du 26 septembre au 28 septembre 2007 pour le placement privé et pour l'offre au public
Clôture anticipée du livre d'ordres	En cas de forte demande, Oddo et Cie se réserve le droit de clore le livre d'ordres institutionnel par anticipation ; la période de souscription réservée au public, quant à elle, restera inchangée.
Date d'émission et de Jouissance	08 octobre 2007
Intentions des principaux actionnaires	La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription portant sur plus de 5% des OBSAAR, qui émaneraient de ses principaux actionnaires, des membres de son conseil d'administration, ou d'un tiers, sachant que ses mandataires sociaux et ses principaux actionnaires (Frédéric Sebag qui détient 2 980 819 actions Groupe Open, soit 27.6% du capital de la Société, Laurent

Sadoun qui détient 1 020 177 actions Groupe Open, soit 9.4% du capital de la Société et Guy Mamou-Mani qui détient 343 449 actions Groupe Open, soit 3.2% du capital de la Société) lui ont au contraire indiqué qu'ils n'entendaient pas répondre à l'Offre mais qu'ils participerait à l'Opération Managers.

Garantie Le placement des OBSAAR fera l'objet d'une garantie aux termes de laquelle Oddo et Cie garantira que la totalité des OBSAAR pour lesquelles des ordres ont été reçus par Oddo et Cie seront effectivement souscrites à la date de règlement-livraison, le cas échéant, par Oddo et Cie en cas de défaillance de ces investisseurs.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Durée de l'emprunt	Jusqu'au 30 septembre 2014. Les obligations objets de l'offre (les « Obligations ») seront amorties en une seule fois à maturité par paiement d'un prix compris entre 111 et 113 % de leur valeur nominale, soit entre 555 et 565 euros par Obligation.
Intérêt annuel	Les Obligations porteront intérêt à un taux compris entre 5,90% et 6,10 % l'an payable trimestriellement à terme échu.
Amortissement anticipé des Obligations par rachats ou offres publiques	<p>La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange.</p> <p>La décision de la mise en œuvre de l'amortissement anticipé des Obligations sera exposée dans un avis Euronext et dans un avis financier publié dans un quotidien à diffusion nationale, que la Société fera paraître.</p>
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	La masse des Porteurs d'Obligations pourra décider l'exigibilité anticipée des Obligations au pair majoré de l'intérêt couru en cas de survenance de certains événements tels que défauts de paiement, non respect d'obligations prévues au contrat, exigibilité anticipée d'autres emprunts, nomination d'un conciliateur, accord amiable avec les principaux créanciers, liquidation judiciaire, plan de cession totale dans le cadre d'une procédure collective.
Amortissement anticipé au gré des porteurs d'Obligations	Dans les cas visés dans la présente note d'opération (changement de contrôle), les porteurs d'Obligations pourront demander un amortissement anticipé de tout ou partie de leurs Obligations.
Paiement en Obligations, par compensation du montant de la souscription et/ou de l'acquisition des actions à recevoir par exercice des BSAAR	<p>Pendant la durée de l'emprunt et jusqu'à la date d'échéance, les porteurs de BSAAR pourront exercer leurs bons par remise en paiement des Obligations objet de l'offre.</p> <p>Les Obligations seront valorisées pour ce faire à une valeur (ci-après "V") égale à leur nominal (ci-après "N") majoré du coupon couru (ci-après "CC") et de la prime de remboursement courue (ci-après "PC").</p> <p>Le nombre de bons exerçables par l'apport d'une obligation (ci-après "B") et le rompu à régler en numéraire (ci-après "R") se calculeront comme suit:</p>

$B = V / \text{Prix d'exercice, arrondi à l'entier supérieur}$

$R = B \times \text{Prix d'exercice} - V$

Avec :

$V = N + CC + PC$

et

$CC = \text{Prime de remboursement} \times NJ1 / 365$

$NJ1 = \text{nombre de jours écoulés depuis le dernier coupon}$

$PC = \text{Prime de remboursement} \times NJ2 / 365 / 7$

$NJ2 = \text{nombre de jours écoulés depuis l'émission jusqu'à la date d'exercice}$

Cotation des Obligations

Prévue le 08 octobre 2007 sous le numéro de code ISIN FR0010518670 sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.

CARACTERISTIQUES DES BSAAR

Nombre de BSAAR attachés à chaque Obligation 20 BSAAR.

Les BSAAR seront immédiatement détachables des Obligations et librement cessibles.

Parité d'exercice des BSAAR

Sous réserve d'ajustements éventuels, un BSAAR donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société.

Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSAAR

Sous réserve d'ajustements éventuels, 1 200 000 BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 11,0 % du capital et 7,9 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 3 septembre 2007.

Prix d'exercice des BSAAR

Le prix d'exercice des BSAAR extériorisera une prime de 30% à 40% sur le cours moyen pondéré par les volumes de GROUPE OPEN des 30 jours de bourse arrêté à la clôture du placement privé.

Au 24 septembre 2007 (après la clôture), le cours moyen pondéré par les volumes ressort à 11,84 euros et le prix d'exercice des BSAAR à une fourchette de 15,39 à 16,58 euros.

Période d'Exercice des BSAAR

A tout moment à compter de leur date d'émission jusqu'au 30 septembre 2014.

Remboursement des BSAAR à l'initiative de la Société

A tout moment, à compter du 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la fin de la période d'exercice du BSAAR si le cours de l'action excède 140% du Prix d'exercice.

Rachat des BSAAR au gré de la Société

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré, en bourse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

ou hors bourse de BSAAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAAR.

Cotation des BSAAR

Prévue le 08 octobre 2007 sous le numéro de code ISIN FR001058688 sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A

Cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSAAR

Les actions nouvelles émises sur exercice de BSAAR feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

Date de jouissance des actions nouvelles remises à la suite de l'exercice des BSAAR

Les actions nouvelles remises à la suite de l'exercice des BSAAR porteront jouissance courante.

Calendrier indicatif

25 septembre 2007	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.
26 septembre 2007	Ouverture du placement privé Ouverture de l'offre au public (personnes physiques)
28 septembre 2007	Clôture du placement privé – 17h30 Clôture du placement public – 17h30 Détermination des caractéristiques définitives des OBSAAR
01 octobre 2007	Diffusion des caractéristiques définitives des OBSAAR Ouverture de la période de révocation des ordres des personnes physiques
02 octobre 2007	Fin de la période de révocation des ordres des personnes physiques
03 octobre 2007	Publication des résultats de l'Offre
08 octobre 2007	Règlement-livraison des OBSAAR. Admission des OBSAAR aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris

Principales caractéristiques de l'Opération Actionnaires et Managers

Emetteur	Groupe Open SA
Capital Social	1 802 560,50 euros, divisé en 10 815 363 actions au 31 décembre 2006
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration

Secteur d'activité	9530 - Services Informatiques
Code ISIN, Mnémonique de l'action	FR0004050300 – OPN
Nombre d'O+BSAAR à émettre	79 982 pouvant être porté à 88 514
Valeur nominale des Obligations	500 Euros
Prix d'émission des O+BSAAR	Au Pair soit 500 Euros
Nombre de BSAAR attachés à chaque Obligation	29
Produit brut de l'émission	40,0 millions d'euros susceptibles d'être portés à 44,3 millions d'euros
Produit net de l'émission	39,0 millions d'euros susceptibles d'être portés à 43,3 millions d'euros
Période de souscription	Du 04 octobre au 10 octobre 2007.
Exercice des Droits Préférentiels de Souscription	A titre irréductible : 4 O+BSAAR pour 546 DPS A titre réductible : admis
Date d'émission et de Jouissance	19 octobre 2007
Durée de l'emprunt	5 ans
Intérêt annuel	Les obligations porteront intérêt au taux de Euribor 3 mois + 0,015 % l'an payable trimestriellement à terme échu
Amortissement normal des Obligations	Les Obligations seront amorties en trois tranches progressives les 19 octobre 2010, 19 octobre 2011 et 19 octobre 2012 par remboursement au pair (les " Tranches ") majoré de l'intérêt couru depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts
	19 octobre 2010 : 20%
Taille des tranches en % des Obligations émises	19 octobre 2011 : 40%
	19 octobre 2012 : 40%
Amortissement anticipé des Obligations par rachats en bourse ou hors bourse ou offres publiques	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange.
Remboursement anticipé des Obligations à l'initiative de la Société	Possible, en tout ou partie, au gré de la Société, à toute Date de Paiement d'Intérêts, au pair, majoré de l'intérêt couru depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts (ou le cas échéant depuis la Date d'Emission)
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	En cas de survenance de certains événements tels que défauts de paiement, non respect d'obligations prévues au contrat, exigibilité anticipée d'autres emprunts, nomination d'un conciliateur, accord amiable avec les principaux créanciers, liquidation judiciaire, plan de cession totale dans le cadre d'une procédure collective.
Remboursement anticipé au gré des porteurs d'Obligations	En cas d'Excess Cash-Flow consolidé excédant 3.000.000 Euros, de cession par la Société d'actifs de plus de 1.000.000€ ou en cas de

	retrait de la côte EUROLIST des actions de la Société, tout porteur d'Obligations pourra à son seul gré demander un remboursement anticipé de tout ou partie de ses Obligations au pair majoré de l'intérêt couru depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts (ou le cas échéant depuis la Date d'Emission)
Remboursement anticipé des Obligations au gré des porteurs en cas de Changement de Contrôle de la Société	En cas de Changement de Contrôle, tout porteur d'Obligations pourra, à son seul gré, demander, pendant la période de remboursement anticipé, le remboursement anticipé de tout ou partie ses Obligations au pair majoré de l'intérêt couru depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts (ou le cas échéant depuis la Date d'Emission).
Cotation des Obligations	Prévue le 19 octobre 2007 sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sous le numéro de code ISIN FR0010518621.
Taux de rendement actuariel des O+BSAAR	<p>Marge faciale initiale positive de 0,015 % par rapport à l'EURIBOR 3 mois à laquelle s'ajoute pour les Etablissements Bancaires la rémunération liée à cession de BSAAR.</p> <p>Les conditions de rémunération des O+BSAAR, sur la base d'un taux EURIBOR 3 mois de 4,75 % (taux au 12 septembre 2007) et d'un prix de cession de 0,79 euros par BSAAR, font ainsi ressortir une marge actuarielle de 1,20 % par rapport à l'EURIBOR 3 mois.</p>
Principales caractéristiques des BSAAR	
Code ISIN	FR0010518654
Prix d'exercice	14,50 euros ¹
Parité d'exercice	Sous réserve d'ajustements éventuels, un BSAAR donne le droit à une action nouvelle ou une action existante de la Société,
Actions remises en cas d'exercice des BSAAR	Les actions de la Société remises suite à l'exercice des BSAAR seront soit des actions existantes, soit des actions nouvelles soit le cas échéant une combinaison des deux
Durée	7 ans
Période d'incessibilité	du 20 octobre 2007 au 19 octobre 2009 inclus
Période d'exercice	du 20 octobre 2009 jusqu'au 20 octobre 2014 inclus.

(A) ¹ Soit environ 20% de prime, sur la base d'un cours de 12,08 € correspondant au cours moyen pondéré des volumes de l'action Groupe Open sur 35 jours ouvrés entre le 26 juillet 2007 et le 12 septembre 2007. A titre informatif, le cours de bourse à la clôture au 24 septembre est de 12,57 €.

Remboursement anticipé des BSAAR à l'initiative de la Société	A tout moment, à compter du 19 octobre 2012 jusqu'à la fin de la période d'exercice du BSAAR si le cours de l'action excède 20,30 euros soit environ 140% du Prix d'exercice.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 2 319 478 BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 21,2% du capital et 15,2% des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération, ce nombre étant susceptible d'être porté à 2 566 906 BSAAR donnant lieu à l'émission d'autant d'actions
Rachat des BSAAR au gré de la Société	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAAR.
Incessibilité des BSAAR	Les BSAAR seront incessibles pendant 2 ans, soit jusqu'au 19 octobre 2009 inclus Par exception, les BSAAR deviendront cessibles et exerçables en cas d'offre publique sur les actions de la Société ou en cas de rachat des BSAAR par la Société.
Cotation des BSAAR	Prévue le 20 octobre 2009 sous le numéro de code ISIN FR0010518654 sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.
Cotation des actions provenant de l'exercice des BSAAR	Les actions nouvelles émises sur exercice de BSAAR feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.
Date de jouissance des actions nouvelles remises à la suite de l'exercice des BSAAR	Les actions nouvelles remises à la suite de l'exercice des BSAAR porteront jouissance courante.

Un consortium de banques (les "Etablissements Bancaires") s'est engagé à l'égard de la Société et de ses trois principaux dirigeants actionnaires Frédéric Sebag, Laurent Sadoun et Guy Mamou Mani (les "Actionnaires Principaux") à acquérir pendant la période de souscription au prix de 0,01 euro par Cédant tout ou partie des DPS détenus par les titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription des O+BSAAR (les "**Titulaires de DPS**").

- Frédéric Sebag qui détient 2 980 819 actions Groupe Open, soit 27.6% du capital de la Société,
- Laurent Sadoun qui détient 1 020 177 actions Groupe Open, soit 9.4% du capital de la Société,
- Guy Mamou-Mani qui détient 343 449 actions Groupe Open, soit 3.2% du capital de la Société,

(ci-après, les "**Actionnaires Principaux**") céderont la totalité de leurs droits préférentiels de souscription au prix de 0,01 euros par Cédant aux Etablissements Bancaires et s'engagent à acquérir au prix de 0,79€ par BSAAR, les BSAAR qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé les droits préférentiels de souscription qu'ils ont cédés, soit :

- ~ 633 244 BSAAR en ce qui concerne Frédéric Sebag,
- ~ 216 688 BSAAR en ce qui concerne Laurent Sadoun,
- ~ 72 964 BSAAR en ce qui concerne Guy Mamou-Mani.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Les BSAAR attachés aux Obligations souscrites par les Etablissements Bancaires au moyen de l'exercice des droits préférentiels de souscription acquis auprès des Titulaires de DPS (les "Cédants de DPS"), seront ensuite cédés au prix de 0,79€ par BSAAR.

Seul un actionnaire, titulaire de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription des O+BSAAR aura le droit de recevoir un nombre de BSAAR identique au nombre de BSAAR qu'il aurait reçus s'il avait exercé à titre irréductible ses droits préférentiels de souscription.

Les Etablissements Bancaires se sont engagés à l'égard de la Société et des Actionnaires Principaux à souscrire à la totalité des O+BSAAR par l'exercice des droits préférentiels de souscription qui leur auront été cédés par les Cédants de DPS. Par ailleurs, ils placeront un ordre de souscription à titre réductible sur la totalité de l'émission, assurant ainsi la souscription de la totalité des O+BSAAR à émettre.

En outre, les BSAAR attachés aux O+BSAAR souscrites à titre réductible par les Etablissements Bancaires seront ensuite acquis au prix 0,79 euro par BSAAR, par une quinzaine de cadres du groupe Groupe Open.

L'acquisition des BSAAR par les cadres du groupe Groupe Open, réalisée dans les conditions du droit commun sans comporter aucun des avantages offerts par les procédures spécifiques aux opérations destinées aux salariés, ne fera pas l'objet de financement total ou partiel par la Société qui par ailleurs ne délivrera aucune garantie quant à la bonne fin de leur investissement.

Calendrier indicatif

12 septembre	Assemblée Générale Extraordinaire Réunion du Conseil d'administration ayant décidé le principe de l'émission et déléguant au Président Directeur Général les pouvoirs pour sa mise en œuvre
25 septembre	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus Diffusion d'un communiqué décrivant les principales caractéristiques de l'opération et précisant les modalités de mise à disposition du prospectus Décision du Président Directeur Général fixant les conditions de l'émission
26 septembre	Publication au BALO de la notice légale d'émission
02 octobre	Publication par Euronext Paris de l'avis de cotation des DPS
04 octobre	Détachement des DPS Début de la période de cotation des DPS Ouverture de la période de souscription des O+BSAAR, de cession des DPS et d'acquisition des BSAAR auprès de CACEIS CORPORATE TRUST
10 octobre	Clôture de la période de souscription des O+BSAAR, de cession des DPS et d'acquisition des BSAAR Fin de la période de cotation des DPS
17 octobre	Publication par Euronext Paris du barème de réduction des souscriptions à titre réductible Publication par Euronext Paris de l'avis d'admission des Obligations aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

19 octobre	Règlement-livraison des Obligations et livraison des BSAAR aux Cédants de DPS Admission des Obligations aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris
------------	---